

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-2026****SÉANCE DU 21 JANVIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 22

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le treize janvier deux mille vingt-six.

Présents : MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, BICHON Angélique, MORIN Delphine, MOREAU Karine, CLAUSE Patrick, LÉBOUC Patricia, BERBUDEAU Éric, DUMAS FERNANDES Jacqueline, TRÉVIEN Sonia, GIRARD Jean-Pierre, MANCA Isabelle, VEILLON Dominique, ROUSSEAU Etienne, Sébastien Violleau.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. URBANI Sébastien a donné procuration à Mme MOREAU Karine,
M. COUDERT Éric a donné procuration à M. VIOLLEAU Sébastien,

Absents excusés : Bertrand Dupont, Séverine Robin, Bruno Boccard.

Absent : Magalie Le Goff, Leila Seugnet.

OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DU COLLEGE LA FAYETTE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le collège Lafayette sollicite auprès de la commune, une aide pour le projet pédagogique « Séjour sportif » des Classes de 4^{ème}.

Il est rappelé que 50 % des enfants fréquentant ce collège, sont issues de la commune d'Échillais.

A la date du 03/12/2025, sur 38 élèves inscrits, 19 élèves sont échillaisiens.

Dans ce cadre et afin d'aider ce projet, il est proposé d'allouer une subvention à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Mme Anne-Cécile Prugnières ne prenant pas part au vote), décide :

- D'accepter la demande d'aide du collège La Fayette,
- D'allouer une subvention à hauteur de 300 € pour le projet pédagogique « Séjour Sportif »,
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au prochain budget primitif 2026.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance,

Le 21/01/2026

le Maire, Claude MAUGAN



La secrétaire de séance,
Mme Anne-Cécile PRUGNIERES

Publiée le :